

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, **sise 18, rue Principale**, à Sandweiler, **jeudi, le 3 juillet 2025 à 8h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Projet de réaménagement de la rue Lentz et de la rue Nicolas Welter – Vote d'un devis supplémentaire
3. Vote d'un crédit supplémentaire à l'article 4/624/221313/20013 libellé « Réaménagement de plusieurs rues connexes. »
4. Questions des conseillers communaux

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

**Pour le bourgmestre empêché,
Claude Mousel, échevin**



Le secrétaire communal,



Extrait
Administration communale de Sandweiler
Registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 3 juillet 2025

Date de l'annonce publique: **27.06.2025**

Date de la convocation: **27.06.2025**

Présents:

Jacqueline Breuer, **bourgmestre**

Claude Mousel, Corine Courtois, **échevins**

Jörg Thierer, Georges Reuter, René Lauer, Jean-Paul Roeder, Anna Tieben,

Romain Dumong, Simone Massard-Stitz, **conseillers**

Pascal Nardecchia, **secrétaire communal**

Absents :

a) **excusées** : Jean Lemmer

b) **sans motif** : ///

Par délégation du pouvoir de vote : Mme Massard-Stitz pour M. Lemmer

Nombre de délégations : 1

Point de l'ordre du jour : 2

Objet: Projet de réaménagement de la rue Lentz et de la rue Nicolas Welter – Vote d'un devis supplémentaire

Le conseil communal,

Revu la délibération du conseil communal du 14 juillet 2021, portant sur l'approbation du projet définitif détaillé pour le réaménagement de la rue Lentz et de la rue Nicolas Welter à Sandweiler, élaboré et remis en juillet 2021 par le bureau d'études BEST Ingénieurs-Conseils, y compris les plans, le devis estimatif détaillé et le mémoire explicatif, dont le montant total TTC du devis estimatif détaillé est de 1.885.000,00€, approuvée par l'autorité supérieure le 30 septembre 2021, référence 228/2021/CAC ;

Considérant le tableau référence « 201021 – Réaménagement des rue Lentz et Nicolas Welter – Frais supplémentaires », élaboré par le bureau d'études et de services BEST Ingénieurs-Conseils en date du 26 juin 2025 chiffrant le devis supplémentaire global, honoraires compris, de 775.949,70€ HTVA, soit 907.861,15€ TTC, annexé à la présente ;

Vu le crédit inscrit à l'article 4/624/221313/20013 libellé « Réaménagement de plusieurs rue connexes » du budget de l'exercice 2025 ;

Vu la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics et les règlements grand-ducaux d'exécution y relatifs ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

par appel nominal et avec 11 voix pour décide

d'approuver le devis global supplémentaire, honoraires compris, référence « 201021 – Réaménagement des rue Lentz et Nicolas Welter – Frais supplémentaires », élaboré par le bureau d'études et de services BEST Ingénieurs-Conseils en date du 26 juin 2025, d'un montant de 775.949,70€ HTVA soit de 907.861,15€ TTC, annexé à la présente.

En séance publique à Sandweiler, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

Sandweiler, le 03.07.2025

La Bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. H. ...', written over a faint rectangular stamp.

Le Secrétaire communal,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a loop.

Extrait
Administration communale de Sandweiler
Registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 3 juillet 2025

Date de l'annonce publique: **27.06.2025**

Date de la convocation: **27.06.2025**

Présents:

Jacqueline Breuer, **bourgmestre**

Claude Mousel, Corine Courtois, **échevins**

Jörg Thierer, Georges Reuter, René Lauer, Jean-Paul Roeder, Anna Tieben,

Romain Dumong, Simone Massard-Stitz, **conseillers**

Pascal Nardecchia, **secrétaire communal**

Absents :

a) **excusées** : Jean Lemmer

b) **sans motif** : ///

Par délégation du pouvoir de vote : Mme Massard-Stitz pour M. Lemmer

Nombre de délégations : 1

Point de l'ordre du jour : 3

Objet: Vote d'un crédit supplémentaire à l'article 4/624/221313/20013 libellé
« Réaménagement de plusieurs rues connexes »

Le conseil communal,

Revu la délibération du conseil communal en séance tenante d'aujourd'hui, reprise sous le point 2 de l'ordre du jour, et portant sur l'approbation du devis supplémentaire relatif au projet de réaménagement des rues Lentz et Nicolas Welter à Sandweiler ;

Considérant que la réalisation du projet du réaménagement des rues Lentz et Nicolas Welter à Sandweiler s'est étendue sur les années 2021 à 2025, alors qu'un décompte provisoire reprenant les frais supplémentaires non prévus au bordereau initial ainsi que les révisions des prix part matériaux et part salaires n'est parvenu à l'administration communale de Sandweiler qu'en date du 26 juin 2025 lors d'une entrevue avec l'adjudicataire et le bureau d'études en charge dudit projet ;

Considérant le tableau référence « 201021 – Réaménagement des rue Lentz et Nicolas Welter – Frais supplémentaires », élaboré par le bureau d'études et de services BEST Ingénieurs-Conseils en date du 26 juin 2025 chiffrant le devis supplémentaire global, honoraires compris, de 775.949,70€ HTVA, soit 907.861,15€ TTC, annexé à la présente ;

Considérant que le crédit à raison de 600.000€ inscrit à l'article 4/624/221313/20013 libellé « Réaménagement de plusieurs rue connexes » du budget de l'exercice 2025 s'avère insuffisant pour le règlement de cette dépense supplémentaire et que cette dépense supplémentaire n'était pas prévisible lors de l'établissement du budget de l'exercice 2025, le collège des bourgmestre et échevins propose de solliciter un crédit supplémentaire de 715.000€ ;

Entendu que cette dépense peut être couverte par la marge excédentaire du budget 2025 ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

par appel nominal et avec 11 voix pour décide

de voter un crédit supplémentaire de 715.000€ à imputer sur l'article 4/624/221313/20013 libellé « Réaménagement de plusieurs rue connexes » du budget de l'exercice 2025.

En séance publique à Sandweiler, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

Sandweiler, le 03.07.2025

La Bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Hoes', written over a horizontal line.

Le Secrétaire communal,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a loop, written over a horizontal line.